



CONTRIBUTIONS AU GRAND ATELIER DE L'AMRF 2024

« BIENS COMMUNS ET AMENITES RURALES »

Partage d'expériences du groupe et références documentaires

en collaboration avec Ecce Terra,



avec le soutien de la Banque des Territoires et de l'Institut pour la Recherche de la Caisse des Dépôts



Institut pour
la recherche



BANQUE des
TERRITOIRES



I. Ressources documentaires « Communs et collectivités »	2
II. Références juridiques en lien avec la propriété	4
III. Des exemples d'outils au service des initiatives de communs, leurs buts, leurs usages.....	5

A noter ! Tous les éléments soulignés en bleu renvoient à des liens actifs dans un document PDF téléchargeable sur le [site de La Coop des Communs](#) et sur celui de [l'Institut pour la Recherche](#).



I. Ressources documentaires « Communs et collectivités »



Communs et collectivités locales

La Coop des Communs, 2023, « Une approche par les communs, avec les collectivités locales, pour une transition écologique et solidaire », LES CAHIERS DE RECHERCHE, Institut pour la recherche du Groupe Caisse des Dépôts

< [Lien](#) >



Gouvernance territoriale, accès aux ressources (forêt, eau, foncier, alimentation) et pratique du commun

Travail en cours sur les outils et exemples qui favorisent les conventions entre acteurs de nature hétérogène pour trouver des solutions à l'accès aux ressources

< [Lien vers le travail en cours](#) >

< [Livret de la rencontre à la CDC](#) >



Récits de communs, en lien avec leur territoire communal

Contribution de La Coop des Communs lors de la séance de travail 28 mai 2024 à la préparation au Grand Atelier des Maires Ruraux 2024.

< [Lien](#) >



Échelles de communalité, une source d'inspiration

Table ronde : Les biens communs saisis par le droit

< [Lien vidéo de la table ronde](#) >

➤ Communautés d'usages (les bénéficiaires, les

usagers de la ressource) ;

➤ **Communauté délibérative** (celles et ceux qui délibèrent sur la propriété et l'usage de la ressource) ;

➤ **Communauté de contrôle** (celles et ceux qui, ont vocation à vérifier que les pouvoirs des usagers et des pouvoirs publics respectent l'intérêt commun dans le souci de l'accès de tous à la ressource, génération actuelle et futures).

L'échelle de communalité
Mise à jour juin 2021
ROCHFELD Judith
Institut de recherche juridique de la Sorbonne Université Paris 1
Recherche débutée en 2017-11 - Achevée en 2021-04



Échelles de communalité : complément

Débat public, organisé par la Coop des Communs, le 10 mai 2021, sur « Échelle de communalité : éléments pour une reconnaissance juridique des biens communs », avec Judith Rochfeld et Thomas Perroud

< [Lien vers les documents ressources](#) >

Quatre préconisations :

- Introduire un **régime de « patrimoine commun »**, qui existe dans le droit positif, dans la Constitution ;
- Renforcer la **reconnaissance des « choses communes »**, qui existent en droit français, mais est peu utilisée et sans effet ;
- **Faire évoluer les « propriétés publiques »** et notamment celles affectées au domaine public et les espaces publics ;
- Promouvoir les techniques d'**affectation volontaire** ([fiducie d'utilité sociale](#)) ; [obligation réelle environnementale](#))



Les communs fonciers ancestraux

Jean-François Joye, dir., Les « communaux » au XXI^{ème} siècle. Une propriété collective entre histoire et modernité, Presses - USMB, 2021 - Documentaire « En commun ! » 2022

< [Lien vers la vidéo](#) >

< [Lien vers les travaux de la Chaire Valcom](#) >

II. Références juridiques en lien avec la propriété

Les textes existants

- **Article 544 du Code civil (1804)** : « La propriété est le droit de jouir et disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois et les règlements »
[< Texte d'article >](#)
- **Article 714 du Code Civil** - Livre III : « Il est des choses qui n'appartiennent à personne et dont l'usage est commun »
[< Texte d'article >](#)
- **Code Forestier**
 - **Article L 111-1** : « Le présent code est applicable aux bois et forêts indépendamment de leur régime de propriété ».
 - **Article L112-2** : « Tout propriétaire exerce sur ses bois et forêts tous les droits résultant de la propriété dans les limites spécifiées par le présent code et par la loi, afin de contribuer, par une gestion durable, à l'équilibre biologique et à la satisfaction des besoins en bois et autres produits forestiers. Il en réalise le boisement, l'aménagement et l'entretien conformément à une gestion durable et multifonctionnelle »

Les propositions de Ostrom et Commons

Selon John Commons et Elinor Ostrom, la propriété doit être comprise/traitée comme un **faisceau de droits** ("[bundle of rights](#)"), pouvant correspondre à plusieurs types de droits :

- Droit d'accès ;
- Droit de prélèvement ;
- Droit de gestion ;
- Droit d'exclusion ;
- Droit d'aliénation.

Deux illustrations à partir de la forêt

Cas n° 1 : Une forêt fait l'objet d'un don d'un particulier à une collectivité, sous condition (par ex : elle reste à perpétuité conservée par la collectivité) :

- la collectivité devient propriétaire, sans toutefois bénéficier du droit d'aliénation
- elle organise, à partir du droit commun et du droit coutumier :
 - les droits de gestion avec son gestionnaire,
 - les droits de prélèvements (coupes planifiées et aussi plan de chasse, droit d'affouages, droit de cueillettes, ...),
 - les droits d'exclusion (les cueilleurs professionnels ou les conducteurs de deux-roues motorisés, etc.).

Cas n°2 : un Etablissement Public Foncier régional achète une forêt, mise à la disposition d'une commune. Celle-ci en reçoit la jouissance, sous condition d'une gestion conforme au code forestier c'est-à-dire *raisonnable, multifonctionnelle et durable*. Dans une approche par les communs, l'ensemble de ces dispositions relève d'une concertation entre les parties prenantes concernées.

III. Des exemples d'outils au service des initiatives de communs, leurs buts, leurs usages

Cette partie s'appuie sur :

- les travaux de [La Coop des Communs](#) ;
- l'étude « Comment concilier propriété et usages des communs pour amplifier la transition écologique ? » réalisée en 2024 par les étudiants du Master 2 Gestion des Territoires et Développement Local parcours Développement Rural de l'UFR Temps et territoires de l'Université Lumière Lyon 2 (BÉDIER Josselin - GRENIER Eugénie - IBANEZ Tony - LAMARCHE Ambre - LEBEAU Gwenaël) - projet tuteuré soutenu par la Fondation de France ;
- les [travaux de Anne Lechêne sur Les Ecolieux](#).

Avertissement : le classement ci-après est provisoire, aux seules fins d'alimenter le présent livret. La pertinence de l'ensemble des exemples cités n'a pas été vérifiée à date. Il s'agit d'un travail en cours.

1. Des outils de réglementation des usages

Outils incitatifs :

- [Charte de gestion de la forêt - L'Hermitage](#), Autrêches (60) ;
- [Charte de co-construction - La Ferme du Trichon](#), Roubaix (59) ;

Outils incitatifs rendus normatifs par une délibération de la commune :

- Délibération sur le [Pacte Pastoral Intercommunal](#) - Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes (30) ;
- Délibération communale « [Principes pour une administration coopérative](#) » - Ville de Grenoble (38) ;
- PLU : [nouveaux types de zonage dans les PLU](#) ;
- Multifonctionnalité du foncier - [Dijon, quartier des Lentillères](#) ;
- Plans alimentaires territoriaux (PAT) co-construits - [Terres en villes](#).

Outils contractuels normatifs

- Bail (dont bail emphytéotique) - [Terres de liens](#) ; [SCIC Passeurs de Terre](#) ;
- [Dons et legs de propriété forestière](#) - [Forêts préservées](#) ;

- Prêts à usage ou commodat - [SCIC Tetris](#) ;
- Marque et label - [Association Triticum](#) ; [Planteurs volontaires](#) ;
- Systèmes participatifs de garantie : [CIRAD](#) ;
- Obligations réelles environnementales (OREE) : [SCIC Tetris](#) ;

Contrôle de la communauté concernée par le commun

- [Biens sectionaux](#) ;
- [Les commissions syndicales à vocation syndicale du Pays Basque](#) ;
- [Les sections de communes du Pays de Gex](#) ;
- [AFASC](#).

2. Des outils de sécurisation de la propriété en commun

Des structures juridiques d'acquisition

- Groupement foncier agricole - [initiatives foncières agricoles citoyennes](#) ; [GFA Citoyen](#) - Côte d'Or (21) - <https://www.feve.co/investir/ressources-investissement/gfa> ;
- Société civile de gestion foncière agricole - [SCGFA Larzac](#) ;

Des types de propriété adaptées

- Mise en location et gestion collective - [Passeurs de terre](#) ;
- Mise à disposition - [L'Hermitage](#) ; [Forêts Alpines](#) ; [Pacte Pastoral Intercommunal](#) ;
- Biens sectionaux « des biens dont la jouissance revient aux habitants d'une section de commune » [Les sociétés de consort de la Vallée de Chamonix](#) ;

Des structures juridiques de gestion

- Statuts coopératifs limitant la lucrativité : SAS loi 47, SCIC : [Ecolieux](#) ;
- [Statuts SCIA maintenue en jouissance](#) - Habitat participatif ;
- Sociétés d'intérêt agricole d'électricité [SICAE](#) ;
- [Les communautés énergétiques citoyennes](#) ;
- Coopératives d'utilisation de matériel agricole [CUMA](#) ;
- Fonds de dotation - [Forêts en vie](#) ;
- Fondation : [Terre de Liens](#) ;

Articulation de plusieurs types de structures juridiques/propriété pour préserver la ressource à long terme

- Une association (patrimoine inaliénable, impartageabilité des résultats) x Une structure pour réunir les utilisateurs qui transforment la ressource x Une structure qui commercialise en tant que de besoin.
- Une association ouverte qui réunit des "usagers" et qui les représente dans une structure coopérative

3. Des outils de répartition des faisceaux de droits

- Répartition des faisceaux de droits (accès, prélèvement, culture, transformation, paiements) – [Scic Passeurs de Terre](#) ;
- [Planteurs volontaires](#) (droit de planter, de prélever des graines, de vendre et d'acheter des plants, de déterminer les bénéficiaires des chantiers, de labelliser les plants, etc.).

4. Des outils de libre accès à la ressource immatérielle, à la propriété intellectuelle ou aux usages

Ne pas oublier les communs de la connaissance, ils sont partout et conditionnent l'action. Exemples :

- Accès aux semences libres [Open Source Seeds](#) ;
- Accès aux logiciels libres et outils de souveraineté numérique [Framasoft](#) ;
- Plateformes numériques « en communs » [Platform Coop](#) ;
- Outils de participation citoyenne [Open Source Politics](#).

5. Des outils financiers et comptables

Nouveaux modèles de comptabilité écologique

- Modèle C.A.R.E – [Travail de La Coop des Communs](#) ;
- Comptabilité publique – [Travail de la 27e Région « Repolitiser la comptabilité publique »](#) ;
- Comptabilité écosystème centrée – [Travail de La Coop des Communs](#) ;

Financement

- Finance solidaire et solidarité, épargne citoyenne : [Feve Fermes en vie](#) – [Parc citoyen éolien La Rochelle](#) ; [Villages vivants](#) ; [les foncières solidaires](#) ; [la Fondation des pêcheurs](#).

La Coop des Communs

La raison d'être de **La Coop des communs** est de permettre l'émergence et le renforcement des initiatives et courants qui relèvent de la dynamique des communs, en les croisant avec la longue et complexe expérience de l'économie sociale et solidaire, dans l'espoir de favoriser la pérennisation du modèle d'organisation sociale, économique et culturelle qu'ils représentent ensemble. Pour renforcer la capacité des communs à « faire système », l'association œuvre via trois registres d'actions, dans un cadre français nourri de nombreux échanges à l'international :

- éclairer, théoriser, cartographier
- entretenir une communauté apprenante décloisonnée
- construire en communs des moyens au service du développement des communs

www.coopdescommuns.org



**Institut pour
la recherche**

L'Institut pour la Recherche est un programme de la Caisse des Dépôts, au sein de la direction de la communication, qui a pour objet le soutien à des travaux de recherche dans les champs d'intervention stratégiques du groupe Caisse des Dépôts.



Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble au sein d'une même structure des expertises de conseil et de financement à destination des acteurs territoriaux pour faciliter la réalisation de leurs projets.

Les personnes impliquées au nom de La Coop des Communs dans le travail avec l'AMRF sont, par ordre alphabétique : [Nicole Alix](#), [Barbara Blin-Barrois](#), [Julie Lequin](#), [Florian Rony](#).

